



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 10 FEVRIER 2016**

**Délibération N°2016/010**

**Date de convocation : 02 février 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

L'an deux mille quinze, le 10 février 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (59 titulaires 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Francis LEBLON

Frédéric BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Jean-Claude GERARD

Karine ELOIR

Joëlle MANESSE

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Henri QUONIOU

Axelle DOERLER

Mélanie DISIDER

Denise LESAGE

Jean-Félix MACAREZ

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Alain HAPPE (S)

Patrice BONIFACE

Annie DORLOT

Joseph MODARELLI

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Daniel CATTIAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Agnés BERANGER

Laurence MONTEIRO-LOPEZ

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Bernard POULAIN

Alain RIQUET

Serge WARWICK

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Louis COQUELLE(S)

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Maurice DEFAUX

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE

**Membre(s) Excusé(s) (1) :**

Marie-Lise MARLIOT

**Membre(s) Absent(s) (8) :**

Alain GOETGHELUCK, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ.

**Membre(s) ayant donné procuration (7) :**

Virginie LEBERIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Annie DORLOT, Jacky DUMINY à Francis LEBLON, Véronique NICAISE à Jacques OLIVIER, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.



**Délibération n°2016/010 - Objet : Schéma de mutualisation**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses Communes membres dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Président donne lecture du schéma de mutualisation, dont vous trouverez ci-joint la copie

Le Conseil est invité à se prononcer sur celui-ci

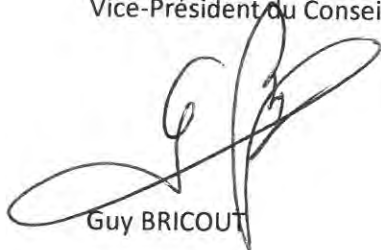
ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 12 février 2016 et de la publication  
Le 12 février 2016

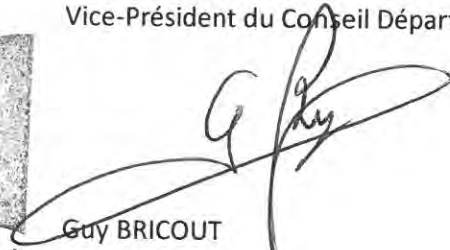
Pour expédition conforme  
Caudry, le 12 février 2016

Vu,  
Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT



Guy BRICOUT

**IMPORTANT**

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

# SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS CATESIS

## CADRE LEGAL

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses Communes membres dans l'année qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Les intercommunalités doivent adopter un schéma de mutualisation des services et doivent mener une réflexion sur l'ensemble des possibilités de mutualisation et ce pour toute la durée du mandat.

Le schéma de mutualisation est rendu obligatoire par l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit :

- Etablissement d'un rapport par le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunal relatif aux mutualisations des services.
- Transmission du schéma à l'ensemble des Conseils Municipaux qui ont 3 mois pour se prononcer par délibération.  
A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.
- Une approbation du schéma en Conseil Communautaire.
- Une mise en oeuvre sur toute la durée du mandat avec une évaluation annuelle lors du débat d'orientation budgétaire.

## PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis créée par arrêté préfectoral au 31/12/2011 est issue de la fusion des communautés de communes du Caudrésis et du Catésis, d'Espace Sud Cambrésis (sauf Esnes) et de Haute Sambre – Bois l'Eveque et compte au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 66 343 habitants répartis sur 372,7 km<sup>2</sup>.

Elle est constituée de 46 communes dont :

- 2 villes centres : Caudry 14 809 habitants et Le Cateau-Cis 7 209 habitants,
- de 6 communes de plus de 2000 habitants : Avesnes les Aubert, Beauvois en Cis, Bertry, Busigny, Villers Outréaux et Walincourt Selvigny,
- le reste des communes est essentiellement à dominante rurale.

Ce qui peut engendrer un large déséquilibre tant au niveau des moyens humains ou financiers.

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un questionnaire portant sur les agents employés a été adressé à chaque commune.

Les réponses à ce questionnaire montrent bien les disparités selon la taille des communes.

*Voir pages suivantes*

																				(Nettoyage des fils d'eau, broyage des haies)	
LE CATEAU	X		X		X			X (sans bureau d'études)		X					X					X (Espaces verts, Informatiques, Bureaux d'études)	
LE POMMEREUIL																					
LIGNY EN CAMBRESIS		X		X		X			X		X				X					X (Espaces verts, Informatique)	
MALINCOURT MARETZ		X		X		X			X		X				X					X (Gros travaux, bâtiment)	
MAUROIS		X		X		X			X		X				X					X (Assainissement collectif)	
MAZINGHIEN		X		X		X			X		X				X					X (Marchés publics, Informatique)	
MONTAY		X		X		X			X		X				X					X (Divers travaux)	
MONTIGNY		X		X		X			X		X				X					X (Divers travaux)	
NEUVILLY		X		X		X			X		X				X						X
ORS		X		X		X			X		X				X						X
QUIEVY		X		X		X			X	X					X					X (Entretien, Informatique, Travaux, Bâtiment, Urbanisme...)	X
REJET DE BEAULIEU		X		X		X			X		X				X						X
REUMONT		X		X		X			X		X				X						X
SAINTE AUBERT		X		X		X			X		X				X					X (Informatique, Cloches, Copieurs, Repas de cantine)	X
SAINTE BENIN		X		X		X			X		X				X					X (Bureau d'études, Voiries et Bâtiment)	
SAINTE HILAIRE LEZ CAMBRAI		X		X		X			X		X				X					X (Restauration)	
SAINTE SOULET																					
SAINTE VAAST EN CAMBRESIS		X		X		X			X		X				X					X (Informatique)	
TROISVILLES		X		X		X			X		X				X					X (Informatique)	
VILLERS OUTREAUX		X		X		X			X		X				X					X (Informatique, décision à venir en matière d'urbanisme)	X
WALINCOURT SELVIGNY		X		X		X			X		X				X					X (Informatique, Espaces verts)	



Commune n'ayant pas répondu à ce questionnaire

		classe 2 adjoints administratifs 2 <sup>ème</sup> classe	13 adjoint techniques 2 <sup>ème</sup> classe				
CARNIERES	11  5 titulaires 6 contrats aidés	2  1 adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe 1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	3  Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	
CATILLON SUR SAMBRE	10  6 titulaires 4 contrats aidés	2  1 secrétaire de Mairie 1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2  Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	1  Professeur de musique	0	0	
CATTENIERES	6  5 titulaires 1 contrat aidé	1  Attaché	3  Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	1 ASEM 1 <sup>ère</sup> classe
CAUDRY	271  191 titulaires 80 contrats aidés	34  1 DGS 4 attachés 6 rédacteurs 8 adjoints administratifs principaux 4 adjoints administratifs 1 <sup>ère</sup> classe 4 adjoints administratifs 2 <sup>ème</sup> classe	115  3 ingénieurs 2 techniciens supérieurs 11 agents de maîtrise principaux 4 agents de maîtrise 42 adjoints techniques principaux 9 adjoints techniques 1 <sup>ère</sup> classe 44 adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	20  5 en bibliothèque 7 à en musée 7 en école de musique 1 en arts plastiques	4  2 chefs de service Police Municipale 2 brigadiers chef	3  1 technicien supérieur 2 adjoints techniques	1 adjoint d'animation municipal 1 <sup>ère</sup> classe 1 adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe
CAULLERY	7  4 titulaires 3 contrats aidés	1  Secrétaire de Mairie	2  Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	1  Garde champêtre principal	0	
CLARY	8  7 titulaires 1 contrat aidé	2  1 attaché 1 adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	5  Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	
DEHERIES	0	0	0	0	0	0	
ELINCOURT							
ESTOURMEL	7  5 titulaires 2 contrats aidés	1  Adjoint Principal Administratif	3  Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	1 adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe
FONTAINE AU PIRE	14  10 titulaires 4 contrats aidés	4  1 rédacteur 1 Adjoint Principal Administratif 2 adjoints administratifs 2 <sup>ème</sup> classe	6  Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	
HAUCOURT EN	2	1	0	0	0	0	

	8 titulaires 1 contrat aidé	1 adjoint principal administratif 1 adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1 adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 4 adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe				
ORS	12 6 titulaires 6 contrats aidés	1 Secrétaire de Mairie	4 1 adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 3 adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	1 En bibliothèque	0	0	
QUIEVY	14 7 titulaires 7 contrats aidés	3 1 attaché 1 rédacteur 1 adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	4 Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	
REJET DE BEAULIEU	5 1 titulaire 4 contrats aidés	1 Rédacteur	0	0	0	0	
REUMONT	4 2 titulaires 2 contrats aidés	1 Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	
SAINT AUBERT	21 7 titulaires 14 contrats aidés	3 2 attachés 1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	3 1 Adjoint technique principal 2 adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	1 animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe
SAINT BENIN	4 1 titulaire 3 contrats aidés	0	1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	
SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI	13 7 titulaires 6 contrats aidés	2 1 attaché 1 adjoint principal administratif	6 Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	1 Agent de Police Municipale	0	1 adjoint animation 2 agents sociaux 1 ATSEM
SAINT SOUPLIET							
SAINT VAAST EN CAMBRESIS	11 8 titulaires 3 contrats aidés	2 1 secrétaire de Mairie 1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	4 Adjoint techniques polyvalents	0	0	0	
TROISVILLES	17 7 titulaires 10 contrats aidés	3 1 attaché 2 adjoints administratifs 2 <sup>ème</sup> classe	3 Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	1 adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe
VILLERS OUTREAUX			5 1 adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 4 adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	
WALINCOURT SELVIGNY	20 9 titulaires 11 contrats aidés	5 1 attaché 2 adjoints administratifs	4 1 adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	



## MUTUALISATIONS EXISTANTES

### **A) Mutualisation ascendante**

La mutualisation ascendante a lieu de la commune ou des communes vers l'EPCI

- Les 3 DGS qui s'occupaient auparavant des EPCI d'Est Cambrésis, Carnières Sud et du Pays de Matisse apportent leurs connaissances et conseils les élus.
- Mise à disposition d'un agent de la Ville de Caudry pour exercer des fonctions sur le plan technique et sur l'habitat
- Convention « prestation de service » avec la ville de Caudry pour l'utilisation de certains services et où de matériels :
  - Lettrage
  - Garage
  - Service Informatique
  - Voirie Propreté

### **B) Mutualisation descendante**

La mutualisation descendante s'opère de l'EPCI vers la ou les Communes :

- En mai 2015, a été recruté un ingénieur qui outre ses fonctions au sein de l'EPCI travaille pour l'ensemble des Communes à la réalisation de cahiers des charges et de dossiers de demandes de subventions.
- La Communauté prend en charge :
  - la vérification et l'entretien des défibrillateurs,
  - la vérification des plateaux sportifs ou jardins d'enfants installés sur le territoire communautaire
- La création de brigades techniques qui interviennent sur toutes les Communes dans les domaines suivants :
  - Espaces verts
  - Petite Maçonnerie
  - Peinture routière et Bâtiments
  - Eclairage public

## ORIENTATION POUVANT ETRE MIS EN ŒUVRE AU COURS DU MANDAT

Une réflexion peut être menée entre la Communauté et les Communes membres pour :

**Favoriser la mise en œuvre de groupements d'achats :**

- de fournitures,
- de consommables
- de prestations (assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction de marchés)
- de matériels (informatiques ou photocopieurs,...)

**Favoriser la création de service commun**

Exemple : un service informatique en capacité de fournir des prestations aux Communes dans la gestion des systèmes d'information (dépannage, installation de logiciel, création de site).

Néanmoins il est nécessaire de rappeler que cette mise en œuvre doit respecter certains principes :

- La mutualisation doit être ressentie comme la mise en commun de moyens pour améliorer l'efficacité des services publics dans un rapport égalitaire entre les collectivités
- La mutualisation doit permettre de répondre aux attentes de la population.